Charte d'usage de la plate-forme MOODLE et de CENTRA

1- Contexte d'usage

La fourniture de services en matière de technologies numériques éducatives s'inscrit dans le développement de l'hybridation de la formation M@DOS. Le consortium qui propose cette formation diplômante s'engage à mettre à disposition de l'ensemble des acteurs (« Utilisateurs ») : étudiants, enseignants, coachs…, un ensemble d'outils et de services numériques dans les conditions définies ci-dessous, induisant pour chacun des acteurs concerné des droits et des devoirs spécifiques. Ces obligations réciproques liées à l'utilisation de la plate-forme MOODLE et du logiciel Centra sont précisées dans la charte détaillé dans les articles 2 et 3.

- ***la convention avec CVTIC, le référent technique***

La plate-forme MOODLE est mise à disposition du consortium par CVTIC, le département TIC de la FST de Limoges, dans le cadre d'une convention qui définit la nature des services fournis et le mode d'administration de la plate-forme et de ses membres. Le service du logiciel Centra est fourni par le pôle FOAD de Toulouse, qui dépend du STSI, service commun aux ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. L'ensemble des aspects liés aux usages de ces technologies numériques est supervisé par un référent technique au sein de l'équipe du master M@DOS.

- ***des espaces complémentaires sur la plate-forme MOODLE***

L'espace M@DOS est composé de plusieurs sous-espaces ; chacun d'entre eux correspond à l'un des semestres de cours. Chaque semestre est divisé en plusieurs cours ou UE.

En fonction de vos droits, vous accédez aux espaces et services qui vous sont réservés.

- ***le logiciel Centra***

L'accès au serveur qui héberge ce service de réunion en ligne n'est ouvert que si vous êtes organisateur ou invité à une réunion. Le statut d'organisateur est octroyé par le référent technique du dispositif M@DOS.

2- Droits et obligations des utilisateurs

1) 2.1. Accès aux Services du dispositif M@DOS

Après acceptation de la charte, l'Utilisateur bénéficie d'un accès aux Services proposés par le dispositif M@DOS, avec des restrictions puisque les Services peuvent être protégés par des codes d'accès. Cet accès doit respecter les objectifs pédagogiques du dispositif M@DOS.

2.2. Compte d'accès Utilisateur

L'accès aux Services est soumis à une identification préalable de l'utilisateur, qui dispose alors d'un « compte d'accès personnel », particulièrement sur la plate-forme Moodle. Ce droit d'accès est personnel, incessible et temporaire. En cas de perte ou d'oubli, l'utilisateur s'adresse au référent technique. Le compte d'accès personnel disparaît dès que son titulaire ne répond plus aux critères d'attribution à un utilisateur.

2.3. Présentation des Utilisateurs

Pour faciliter la connaissance mutuelle des différents acteurs du dispositif M@DOS, chacun des Utilisateurs se doit de renseigner son profil sur la plate forme Moodle. En signant cette charte, il s'engage donc à déposer lui-même sa photo et un certain nombre de renseignements professionnels et personnels. Ces données à caractère personnel n'auront pas d'autres usages que celui décrit ci-dessus dans le cadre strict du dispositif M@DOS.

2) 2.4. Droit d'information, d'interrogation et de rectification au traitement de données à caractère personnel

L'utilisateur peut demander au consortium la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier, dans les conditions et conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Pour cela, il lui faut contacter le référent technique du dispositif, correspondant en matière de données personnelles.

3) 2.5. Préservation de l'intégrité des Services

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des services. Il s'engage à ne pas apporter volontairement de perturbations à son/leur fonctionnement.

L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement de la plate-forme Moodle et du serveur hébergeant Centra ou à l'intégrité des ressources numériques proposées.

A ce titre, il s'engage notamment à :

- ne pas interrompre le fonctionnement normal du serveur hébergeant Moodle ou Centra
- ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources et, d'une manière générale, les Services ;
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus; cheval de Troie, ver, logiciels-espions…) ;

4) 2.6. Respect de la législation

L'Utilisateur s'engage à respecter toutes les règles de droit afférent à l'utilisation des services proposés par le dispositif M@DOS. Ces règles de droit concernent essentiellement le respect de la propriété littéraire et artistique, le respect des lois sur l'informatique et les libertés, le respect de la vie privée, le respect de l'honneur et de la réputation, la neutralité religieuse, politique et commerciale….Cet engagement vaut particulièrement dans le cas de l'utilisation des outils d'échanges (forum, chat, réunion virtuelle), et de publication (wiki, Googledocs). Chaque utilisateur s'engage, par ailleurs, à la confidentialité au sujet des informations personnelles concernant les autres acteurs du dispositif et auxquelles il a accès (profil, notes, messages, ...).

Article 3 – Obligations du dispositif M@DOS

3.1. Fourniture d'un accès aux Services proposés

Le consortium fait bénéficier d'un accès aux Services qu'il propose à toute personne remplissant les conditions pour être utilisateur après acceptation de la charte et sous réserve du respect des objectifs pédagogiques du dispositif M@DOS.

5) 3.2. Respect de la législation en vigueur

Le consortium s'engage :

- à respecter la législation et, notamment, toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et à informer promptement les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater à l'occasion de l'utilisation de ses services.
- à prévenir ou à faire cesser toute violation des droits d'un tiers en retirant les informations litigieuses accessibles par ses services ou en en rendant l'accès impossible, dès lors qu'il en reçoit l'ordre par une autorité publique.
- à détenir et conserver, par le biais de ses prestataires, les données permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la communication au public d'un contenu dans le cadre des services proposés conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004, pour la confiance dans l'économie numérique. Ces informations conservées pendant le temps limité de cette communication sont strictement destinées aux éventuels besoins des autorités judiciaires.
- à donner un accès facile, direct et permanent, pour les destinataires de ses services et pour les autorités publiques, aux informations les identifiant : nom, adresse géographique, adresse de courrier électronique, et le cas échéant, le nom du directeur de la publication, tenu de s'assurer que les Services de l'Établissement n'incluent aucun contenu répréhensible, et le nom du responsable de la rédaction de la plate-forme, chargé du droit de réponse (le référent technique du dispositif M@DOS). C'est le président de l'université de ParisXII Marne la Vallée qui est, au nom du consortium, le directeur de la publication, au titre des Services de communication fournis au public.

6) 3.3. Protection des données à caractère personnel de l'Utilisateur

En application des dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, le consortium s'engage à respecter, et faire respecter par ses prestataires, les règles légales de protection des données à caractère personnel. Il garantit notamment à l'Utilisateur :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du compte d'accès, contrôles techniques, animation pédagogique, évaluation…) ;
- de lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation, laquelle ne peut en tout état de cause excéder ce qui est nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées ;
- de lui garantir un droit d'information ainsi que d'accès et de rectification aux données le concernant.

7) 3.4. Disponibilité des Services

Le consortium, dans le cadre des conventions qu'il signe avec ses prestataires, s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible les Services qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. Les prestataires qui gèrent les serveurs qui hébergent les services offerts par le consortium peuvent donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'Utilisateur que pour tous tiers. Le consortium essaiera, dans la mesure du possible, de tenir les Utilisateurs informés de la survenance de ces interruptions.

Article 4 – Droits du consortium

8) 4.1. Contrôles techniques

Des contrôles techniques peuvent être effectués par les prestataires mandatés par le consortium :

- soit dans un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques ; pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des Services et notamment des ressources matérielles et logicielles ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et notamment dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et au respect des communications privées. Le consortium, par l'intermédiaire des prestataires mandatés, se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système ;
- soit dans un souci de vérification que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs du dispositif M@DOS et au respect de la législation en vigueur.

9) 4.2. Contrôle des contenus hébergés sur la plate-forme MOODLE

Le consortium se réserve le droit de contrôler les contenus déposés sur l'espace Moodle en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des Services énoncées par la présente charte.

Le consortium, par l'intermédiaire de son référent technique, se réserve le droit de suspendre l'usage des services par un utilisateur en cas de non-respect de la charte et notamment dans l'hypothèse où l'Utilisateur aurait diffusé un contenu manifestement illicite.

Article 5 – Sanctions en cas de non-respect de la Charte

Le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu :

- à une limitation ou une suppression de l'accès aux services,
- à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.